

Procès-Verbal
Réunion Ordinaire de la
Parc Opérations, présidé [REDACTED]
Jeudi 6 j
Bâtiment Disney Channel, salle Oscar

Membres légaux :

[REDACTED]	Absent
[REDACTED]	Présent
[REDACTED]	Absent
[REDACTED]	Présente (visio)
[REDACTED]	Présent jusqu'à 11h30

Membres experts :

[REDACTED]	Absente
[REDACTED]	Présent (visio)
[REDACTED]	Présente
[REDACTED]	Absent
[REDACTED]	Présent
[REDACTED]	Présent
[REDACTED]	Présent
[REDACTED]	Présent (visio)
[REDACTED]	Présente
[REDACTED]	Présent (visio)
[REDACTED] RIT	Présente
[REDACTED]	Présent (visio)
[REDACTED]	Présente

Représentants syndicaux CSSCT :

[REDACTED]	Absente
[REDACTED]	Absent
[REDACTED]	Absent
[REDACTED]	Présent (présentiel et visio)
[REDACTED]	Présent
[REDACTED]	Présent
[REDACTED]	Absent
[REDACTED]	Présent (visio)
[REDACTED]	Absente
[REDACTED]	Absent

Responsable de relations de travail :

	Présente
--	----------

Membres de droit :

	édecin du travail	Présent (visio)
	édecin du travail	Présente (visio)
	édecin du travail	Absente
	Coordinatrice prévention	Absente
	Contrôleur CRAMIF	Absent
	Inspectrice du travail	Absente
	Coordinatrice prévention	Présente

Invités :

	Ingénieure principale infrastructure	Présene
	Manager Prévention et Risque	Présent
	Sénior Manager Opérations	Présent
	Ingénieur système	Présent (visio)
	Styliste	Présente
	Senior Manager Costume Production	Présente
	Manager production costumes	Présent
	Chargée Projets Mission handicap	Présente

Début et fin de réunion : 9h / 18h15

Procès-Verbal rédigé par [redacted] taire de la CSSCT

Ordres du jour

- 1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion extraordinaire du 1^{er} mars 2024***
- 2. Approbation du Procès-Verbal de la réunion ordinaire du 21 mars 2024***
- 3. Information des membres de la CSSCT sur les salariés déclarés inaptes au sein de l'établissement***
- 4. Présentation aux membres de la CSSCT pour avis motivé d'un projet de reclassement d'une salariée déclarée inapte à son poste***
- 5. Présentation aux membres de la CSSCT pour avis motivé d'un projet de reclassement d'une salariée déclarée inapte à son poste***
- 6. Présentation aux membres de la CSSCT pour avis motivé de l'impossibilité de reclassement d'une salariée déclarée inapte à son poste***
- 7. Présentation aux membres de la CSSCT pour avis motivé de l'impossibilité de reclassement d'une salariée déclarée inapte à son poste***
- 8. Information des membres de la CSSCT sur le recrutement des salariés en situation de handicap au sein de l'établissement**
- 9. Examen des statistiques des AT du 1^{er} trimestre civil 2024***
- 10. Point de suivi relatif à l'AT Conducteur Tram Tour du 1^{er} mars 2024***
- 11. Suivi des actions HST (DUERP) Fiche anomalie CSSCT***
- 12. Information des membres de la CSSCT sur la révision de la procédure gestion des équipements de protections individuelles***
- 13. Présentation des consignes en cas de travail en extérieur et par forte chaleur***
- 14. Point de suivi relatif aux opérations d'ouverture et de fermeture des portes d'accès au parc DLP (Ticketing)**

- 15. Point de suivi sur la problématique des manipulations des portes parades (cf visite du 29 avril 2024)***
- 16. Point d'informations sur la vérification des structures des ponts du site***
- 17. Information des membres sur la mise à disposition des plans des parcs pour les visiteurs***
- 18. Information sur l'avancement du projet relatif à la mise en place de véhicules nouvelle génération à Autopia***
- 19. Point sur les projets costuming à venir concernant l'établissement***
- 20. Point d'information sur la prévention RPS**

***document envoyé**

Contenu des échanges

Point ODJ numéro 1 :

Approbation du Procès-Verbal de la réunion extraordinaire du 1^{er} mars 2024*

ande de rectifier le nom de l'attraction page 9. Casey Junior devient Story 006 devient 2026.

Résultat des votes :

- 13 membres ont voté Pour
- 0 membre a voté Contre
- 0 membre a voté Abstention

Le procès-verbal de la réunion d'installation du 1^{er} mars 2024 est approuvé.

Point ODJ numéro 2 :

Approbation du Procès-Verbal de la réunion ordinaire du 21 mars 2024*

Résultat des votes :

- 11 membres ont voté Pour
- 0 membre a voté Contre
- 1 membre a voté Abstention

Le procès-verbal de la réunion d'installation du 21 mars 2024 est approuvé.

mande des informations concernant l'agression d'un salarié dans Terror lundi 3 juin.

xplique qu'il s'est fait agresser par un visiteur espagnol. Il lui aurait
oche qu'il avait sous le bras. Le visiteur n'a pas apprécié et l'a giflé en
sortant de l'attraction. Les Fox et la sécurité sont intervenus.

Le salarié a été orienté vers les urgences de l'hôpital de Jossigny à la suite d'une suspicion de tympan perforé. Le salarié est arrêté jusqu'au 10 juin. Le salarié a porté plainte. Alexandre THEOPHILE précise que le visiteur séjourné à l'hôtel Cheyenne et qu'il ne s'est pas présenté au service de police et que les policiers sont venus le chercher à son hôtel, il est parti menotter.

fa famille est restée pour continuer leur séjour. Alexandre T.
récise qu'il faut voir avec le service juridique pour virer la
fa visiteur a pu rentrer à nou ès
l'agression. Sylvain C. confirme et dit qu'il était reconnaissabl 'il
ne devrait pas rentrer car le règlement intérieur n'a pas été res let
précise bien que c'est la propriété de Disneyland Paris.

St s Cast Members Opérations Secours (CMOS) ne sont pas
t qu'ils ne sont pas déployés automatiquement. Le médecin
CMOS ventilent tous les lands et qu'ils peuvent réagir très

Point ODJ numéro 3 :

Information des membres de la CSSCT sur les salariés déclarés inaptes au sein de l'établissement*

[REDACTED] ise 43 dossiers en cours, 4 dossiers en plus que la dernière réunion CSSCT n dispense d'activités, 13 en mission ATMA, 14 en CDD, 2 en suspension de contrat et 1 absence sécurité sociale.

[REDACTED] ADAN demande à Olivia L. combien de fois elle contacte les salariés. l n'y a pas d [REDACTED] épend des personnes, des accompagnements, il n'y a pas de proc [REDACTED] nde si un process est prévu dans [REDACTED] que les salariés peuvent en faire [REDACTED] ande qui est à l'initiative des rendez-vous. Olivia L. répon

Point ODJ numéro 4 :

Présentation aux membres de la CSSCT pour avis motivé d'un projet de reclassement d'une salariée déclarée inapte à son poste*

Olivia L. nous présente le dossier de FRANCISCA DOS REIS PIRES.

Sylvain C. demande si les membres ont des remarques ou des questions. Il fait l'appel des votants.

Malek B. précise que les membres du comité de maintien à l'emploi ne l'ont pas contacté et qu'il n'a pas d'éléments.

Résultat des votes :

- 13 membres ont voté Pour
- 0 membre a voté Contre
- 0 membre a voté Abstention

Point ODJ numéro 5 :

Présentation aux membres de la CSSCT pour avis motivé d'un projet de reclassement d'une salariée déclarée inapte à son poste*

Olivia L. nous présente le dossier [REDACTED]

Teddy K. demande au médecin si ce n'est pas contre des visiteurs et sa demande de reclassement. Le médecin [REDACTED] e sa volonté de la salariée. Ce n'est pas tant le stress vis de la gestion d'une attraction qui est reconnu.

Résultat des votes :

- 14 membres ont voté [REDACTED] (t d'arriver)
- 0 membre a voté Co
- 0 membre a voté Abstention

Point ODJ numéro 6 :

Présentation aux membres de la CSSCT pour avis motivé de l'impossibilité de reclassement d'une salariée déclarée inapte à son poste*

Olivia L. nous présente le dossier [REDACTED]

[REDACTED] demande si depuis la dernière réunion Roberta a été recontacté ? Olivia L. et I. demande pourquoi son niveau d'anglais n'a pas été démontré alors qu'elle a été professeure d'anglais en Italie. Olivia L. dit que son niveau ne répond pas aux attentes. [REDACTED] demande pourquoi elle est inapte au poste de la Cashroom ? Le [REDACTED] se que la tâche de la Cashroom ne représente que 1% du poste de T [REDACTED] viron 100 personnes, 1 position tenue tous les jours par une personne sur les 100 positions au total représente donc 1%) et confirme qu'il met une inapte à un poste et pas inapte à une tâche.

Teddy K. demande une fiche de poste du métier Cashroom existe, serait-elle apte ? Renald G. réagit en disant qu'une autre salariée Roberta ne faisait que la Cashroom. Le médecin Nicolas DUPORT précise que si un métier regroupant toutes les Cashrooms de Disneyland Paris existent alors oui la salariée serait apte.

Malek B. demande à Sylvain C. s'il s'engage à garder la salariée dans la Cashroom ? Sylvain C. répond non. Malek B. dit qu'il faudrait laisser le sujet en attente et voir avec Madame BURDALO et avec le médecin du travail pour se concentrer sur cette tâche, revenir dans 3 mois pour la laisser à ce poste.

Sylvain C. refuse et précise que le dossier a été présenté il y a 3 mois. Malek B. précise que de nombreux salariés ne font pas de [REDACTED] mple du sweeping (balayage) et que ça ne dérange personne. Le [REDACTED] que le cas n'est pas identique, le sweeping concerne 60% des tâches et 1% pour la tâche de la Cashroom. Renald G. dit que le rôle de la Cashroom a été rattaché à Ticketing [REDACTED] était affectée à ce poste sauf pendant ces jours de repos. Le médecin [REDACTED] se que c'est une erreur et son positionnement à la Cashroom a été fait. Teddy K. dit qu'avant la Cashroom n'appartenait pas à Ticketing donc une fiche de poste existe vu que la Cashroom était détachée. On pourrait tester cette idée donc pourquoi vouloir virer cette salariée.

Sylvain C. dit que le comité de maintien à l'emploi existe et que ce n'est pas son but. Après il y a des fois où malheureusement on n'a pas le choix de se séparer des salariés pour inaptitude. Renald G. propose de donner la chance à ce 1%. Malek B. propose avec l'aide du comité de maintien à l'emploi de tester ce poste détaché à Roberta. Sylvain C. précise que le dossier a été présenté il y a 3 mois. Olivia L. dit que le test est impossible car elle est inapte à ce poste, à toutes les tâches de ce poste. Teddy K. répond que c'est un choix managérial donc si l'employeur décide de [REDACTED] keting, peut-on envisager de placer Roberta à ce poste ? Le médecin [REDACTED] ad que oui elle sera apte au poste de la Cashroom.

Les membres veulent donner leur avis après les points 7 et 8. Sylvain C. propose malgré cette demande l'appel aux votes. Malek B. précise qu'en 3 mois, notre idée du coaching n'a pas été entendu, la salariée n'a pas été recontacté, les membres du comité de maintien à l'emploi n'ont pas eu de retour. Un poste à l'extérieur n'a pas été recherché à l'extérieur dans l'entreprise comme le disent les accords.

_____ t une suspension de séances (10H52 - 10H58).
_____ t lors de la dernière réunion nous avons mentionné la possibilité de
_____ es salariés en vain. Une demande a été envoyée mais nous avons eu leur
numéro de téléphone seulement 2 semaines avant.

Le chef d'établissement appelle les votants. Les membres refusent ce vote et demande le report du point. Sylvain C. précise que tous les membres ont eu les informations nécessaires pour voter. Un débat s'ouvre. R _____ tion doit exploiter le fait que la salariée soit apte au poste de Cash _____ visage pas que le poste soit détaché au Ticketing. Sylvain C. dit _____ voter et qu'on ne va pas détacher un poste pour une inaptitude. Dorothée S. dit que le sujet est clos. Adeline I. propose de voter pour le report du point. Dorothée S. appelle aux votants.

Résultat des votes :

- 14 membres ont voté Pour
- 0 membre a voté Contre
- 0 membre a voté Abstention

Le refus de vote est conclu par le chef d'établissement alors que les membres se sont exprimés pour un report de point.

Point ODJ numéro 7 :

Présentation aux membres de la CSSCT pour avis motivé de l'impossibilité de reclassement d'une salariée déclarée inapte à son poste*

Olivia L. nous présente le dossier d [REDACTED]

Teddy K. demande s'il y a des nouveautés depuis la dernière présentation en mars dernier. Olivia L. répond que la salariée a manifesté son choix de sortir des effectifs pour un autre poste à l'extérieur. Clément B. demande si les membres du comité de maintien à l'emploi ont été mis au courant. Olivia L. répond que non car les membres se réunissent en juin mais ils peuvent me demander. Renald G. demande pourquoi le dossier est présenté aujourd'hui à la vue de cette nouvelle information.

[REDACTED] demande pourquoi les membres du comité de maintien à l'emploi ne CSSCT ordinaire. Sylvain C. répond que ça ne fait pas parti de leur rôle.

Malek B. précise que les membres ne sont pas venus à l'intention de reporter les 2 points des dossiers d'impossibilité de reclasser mais aux vus des éléments échangés et de nos conseils donnés en mars dernier, rien n'a évolué. Dorothee S. entend nos avis. Malek B. propose un accompagnement spécifique pour aider la salariée dans son choix de quitter l'entreprise et de ne pas prendre une décision d'un licenciement dans l'immédiat, le temps de voir quelles sont les possibilités ? «Ça était fait il y a 2 mois, je crois, au CSE pour un salarié de la maintenance. »

Malek B. revient sur le point 6 et demande un engagement du chef d'établissement responsable des relations sociales de tester le poste de la Cashroom à la sal [REDACTED] PROTO sur une période de 3 mois et d'aviser après en réunion CSSCT O et Dorothee S. refusent.

Adeline I. appelle les votants pour le report du point 7.

Résultat des votes :

- 13 membres ont voté Pour
- 0 membre a voté Contre
- 0 membre a voté Abstention

Le refus de vote est conclu par le chef d'établissement alors que les membres se sont exprimés pour un report de point.

Point ODJ numéro 8 :

Information des membres de la CSSCT sur le recrutement des salariés en situation de handicap au sein de l'établissement

Dorothée S. énonce :

- 1 CDD 35h hôte de propreté DLP du 14/03/2014 au 08/09/2024,
- 1 CDD 35h hôte de propreté DLP du 01/04/2024 au 01/09/2024.

Point ODJ numéro 9 :

Examen des statistiques des AT du 1^{er} trimestre civil 2024*

Malek B. demande de préciser les noms sur les invités co [REDACTED] la convocation.

Julie S. remp [REDACTED] tionnellement.

[REDACTED] us présente le document Statistique Accident de travail du premier

Nicolas C. nous informe que :

- deux AT sont liés à la neige et au verglas en début d'année,
- il y a eu plusieurs AT avec des harnais, soit dû à la manipulation, soit les visiteurs qui les rabaissent sur les salariés,
- 1 AT concerne la charge des poubelles,
- un autre concerne les valises de la conciergerie, un test est en cours avec un nouveau chariot,
- trois sont dûs à la circulation,
- un risque routier concerne [REDACTED] l'arié sera vu le 7 juin par les équipes [REDACTED]

Une dizaine AT sont liées à des marches :

- un des AT concerne les marches d'accès à la tour de Big Thunder Mountain, un plan d'action va être engagé par rapport à l'éclairage,
- un autre AT concerne l'accès au réservoir d'eau des locomotives de Steam train une possibilité de mise en place antidérapante sera étudiée et l'idée de remplir le réservoir automatiquement est à l'étude Sylvain C. ajoute qu'il y a plusieurs risques comme se cogner la tête en montant sur le réservoir.

Nicolas C. précise un plan d'action sur les buttes car les visiteurs montent dessus et les salariés doivent faire de même pour leur demander de descendre. Au niveau de Frontierland et de Discoveryland, il y a un risque d'intrusion de visiteurs sur la voie de Steam Train. Plus de végétations et un panneau d'interdiction sont prévus. Teddy K. remonte le fait que beaucoup de situations problématiques sont identifiées sur les buttes devant le Plaza Garden et près du Château.

Sur l'accident de travail pendant la pause repas, Nicolas C. précise qu'un accident pendant le temps de pause est considéré comme un accident de travail.

Nicolas C. revient sur l'accident des portes coulisses / scène proche du bâtiment Timon ou une salariée elle est restée le pied bloqué sous ces portes malgré le port de ses chaussures de sécurité. Une visite a été proposé par plusieurs membres. Le sujet sera traité lors du point 15. Renald G. demande un état des lieux de cette porte autrefois automatisée. Sylvain C. propose d'en parler lors d'un prochain point.

Aurore W. demande des informations sur un accident de travail sur l'attraction Star Tour fait par un salarié sur Pool Déploiement. Nicolas C. précise que ce n'est pas le même établissement mais que Parc Ops, une enquête est faite mais elle n'est pas présentée ici. Aurore W. demande un retour sur cet accident de travail qui concerne les chariots à lunettes, en sortant de l'ascenseur, la roue du chariot s'est bloquée et toutes les lunettes et les bannettes en métal sont tombées sur le salarié. Le salarié aurait eu un arrêt de travail de 3 jours. Nicolas C. dit que ce serait intéressant de l'indiquer sur les DUERP. Teddy K. demande si les membres peuvent être au courant car l'analyse de cet AT ne sera pas aussi bien faite par les membres eux-mêmes. Teddy K demande si le manque de pratiques et de formations ne serait pas une conséquence de cet AT. Sylvain C. précise que sans la formation initiale, le salarié ne pourrait pas opérer et qu'il est aussi concerné par les formations complémentaires.

Nicolas C. remonte le point car il faudrait créer eux établissements pour l'analyse des risques. Le méde e le problème a été évoqué hier (5 juin 2024) lors de nge d'informations avec le C ention des Risques Professionnels) de l'attractions devrait avoir e l'accident de travail devrait concerner l'établissement et non l'a in C. répond que c'est un attachement hiérarchique. Malek B. dit que le problème tourne en rond, il faudrait que Sylvain C prenne l'initiative de contacter son homologue sur l'établissement Siège et de divulguer l'information aux membres.

ande des explications sur les accidents du travail qui concernent ce sont souvent des maux de dos. Es ce que des formations complémentaires sur les gest ? Nicolas C. précise que les process ne sont pas respectés. Le mé e que des mesures préventives sont réalisées comme l'allégemen é aux salariés de faire plus souvent le vide des poubelles que d'attendre trop longtemps. Il faut sensibiliser auprès des salariés que leur santé est importante. Sébastien M. donne l'exemple des allers-retours de la terrasse vers les containers pour vi ande si un lieu de stockage ne serait pas mieux approprié. Le m que c'est une bonne réflexion. Adeline I. demande si les crochet e entre les poubelles à 3 roues et la benne à ordures pour éviter de transvaser de la poubelle à 3 roues au container. Sylvain C. répond on a été faite.

mande si une salle de sport est envisagée pour les opérationnels. Sylvain C. ne salle de sport serait trop petite.

Le écise qu'une réflexion est en cours pour ne plus lever les sacs pou retirer de côté.

Teddy K. demande si une bonne organisation de travail est faite pour limiter une surcharge de travail. Sylvain C. précise que certains salariés aiment faire plus que d'autres les terrasses, les autres sont plus affectées à d'autres missions. Nicolas C. dit que c'est vérifié. Malek B. remercie Nicolas C. pour la présentation et qu'il faut aller encore plus sur l'allègement du mobilier. Malek B. demande pourquoi une motorisation des poubelles à 3 roues n'est pas envisagée.

Point ODJ numéro 10 :

Point de suivi relatif à l'AT Conducteur Tram Tour du 1^{er} mars 2024*

Ce [REDACTED] u point 9 : Sylvain C. précise que contrairement à ce qu'il av [REDACTED] sanctionné. Ce ne sera pas une fonction financière mais plus ave [REDACTED]

Nicolas C. le voit demain (le 7 juin 2024) pour avoir sa version des faits.

Mohamed E.H. demande s'il sera s [REDACTED] e procédures. Sylvain C. répond oui car le process n'a pas été respe [REDACTED] nde si d'au [REDACTED] sanctionnées. Sylvain C. précise que [REDACTED] as été rele [REDACTED] que s'il n'y avait pas eu d'accident, il n'y aurait pas eu de sanctions. CHELLE trouve ça injuste.

7 plans d'actions ont été faites :

- rappel aux équipes du process aux opérationnels,
- rappel de porter la ceinture de sécurité,
- ouverture d'une anomalie des feux tricolores liée aux mouvements de Tram Tour (un retour du chef de projet sera fait courant juin 2024), en attendant la réparation des feux tricolores, la maintenance sécurise à chaque ajout ou retrait de Tram Tour avec des gyrophares,
- demande de travaux de lignes au sol pour améliorer le guidage, un test va être fait avec un driver expériment [REDACTED], un driver expérimenté de 15 ans de cond [REDACTED] e un problème de conflit entre les drivers. [REDACTED] e test sera fait avec plusieurs drivers,
- une place de stationnement, un panneau STOP et un poteau seront retirés à l'entrée du garage,
- les bornes au béton ont été déplacé où l'accident a eu lieu de 30 à 40 cm,
- le portail refonctionne.

Sylvain C. propose de rajouter ce point à la prochaine CSSCT Ordinaire et de faire un suivi régulier.

[REDACTED] mande si la problématique de l'alignement du Tram a été résolue. Sylvain C. déport des wagons et que c'est un problème que la maintenance doit r [REDACTED] que la sortie et l'entrée d [REDACTED] te anomalie. Le test ram qui a le plus de dép [REDACTED] de quand est fait le contrôle technique. Sylvain C. dit que c'est un co [REDACTED] t qu'il ne ressemble pas à un contrôle technique lambda.

Point ODJ numéro 11 :
Suivi des actions HST (DUERP) Fiche anomalie CSSCT*

Nicolas C. présente les plans d'actions soldés au 1^{er} trimestre comme sur l'attraction Ratatouille et la signalétique du sens de circulation des chariots à lunettes.

Sur le A d'Avengers a été testé une résine qui est concluante et sera déployée mais pas à long terme. Clément B. demande si ce traitement concerne que le A. Nicolas C. précise que toutes les baguettes métalliques seront traitées. Julie S. précise que l'entrée de Flight Force n'est pas concernée car l'accroche du pied n'est pas grande. Clément B. existe et indique que beaucoup de visiteurs chutent. Nicolas C. prend le point et va demander d'étendre l'application de la résine.

Nicolas C. précise que des filaments chauffants sur les verrières ont mises en place pour permettre à la neige de fondre.

Nicolas C. poursuit avec la présentation des plans d'actions en cours d'une centaine de pages. Le document n'est pas lu entièrement.

Sur ce trimestre, un focus a été porté sur l'attraction Ratatouille, sur le Nautilus, avec le port des sacs de visiteurs, sur le remplissage de l'eau sur Steam Train.

Teddy K. pose une question sur la page 2 qui indique des items de Merchandise. Nicolas C. indique une erreur de diffusion.

Adeline I. revient sur la page 8 et les risques d'agression visiteurs, Renald G. avait lors de la dernière CSSCT ordinaire de mars soumis de synchroniser les services et les logiciels pour ne plus que le visiteur « agresseur » ré entre. Emmanuel L. dit que les tickets marqués ou les visiteurs virés du parc ne reviennent pas, ce n'est pourtant que du bluff. Renald G. dit quand les informations circulent bien, le visiteur « agresseur » ne revient pas. Emmanuel L. dit qu'on n'a jamais retiré de billets à un visiteur. Adeline I. répond que ça existe avec le retrait des détenteurs de Pass Annuel. Renald G. dit pourtant que les billets sont la propriété de Disneyland Paris. Emmanuel L. précise que les invités des salariés n'ont aucune possibilité de donner le nom du salarié qui les a fait entrer sans preuve. Renald G. dit que cette proposition avait proposé à l'ancienne direction sans suite.

Adeline I. pose la question sur les chariots de levage des lunettes de l'attraction Ratatouille. Sylvain C. répond que les lunettes ne sont pas utilisées dans l'attraction Ratatouille. Le nettoyage est toujours d'actualité sur l'attraction Web.

Malek B. demande s'il y a une coupe budgétaire lié à ces suppressions de postes. Sylvain C. répond que oui, des économies sont réalisés. Malek B. dit que ça supprime des positions ATMA. Aurore W. demande qui reprend le nettoyage des lunettes 3D. Clément B. répond que ce sont les équipes de WEB, une seule personne sans radio PTI. Malek B. demande au chef d'établissement d'ajouter un point à l'ordre du jour sur ces suppressions de postes.

Adeline I. rebondit sur le projet de levage de chariot qui était un test pour un futur déploiement sur les attractions Star Tour et WEB. Sylvain C. prend le point.

Clément B. demande qui s'occupe des nettoyages des lunettes car le manque de personnels se fait ressentir. Sylvain C. répond que le manque de personnels est dû à des absences. Adeline I. demande qui fait la check-list et demande de rajouter ce point lors de la prochaine réunion ordinaire.

Point ODJ numéro 12 :

Information des membres de la CSSCT sur la révision de la procédure gestion des équipements de protections individuelles*

[REDACTED] us présente le projet. Une révision de la procédure initiale est revue en [REDACTED] es des parcs Disney américains et les fiches EPI (Equipements de Protections Individuelles) par métier.

[REDACTED] ande où serait visible cette fiche EPI métier. Laurent D. répond directement [REDACTED] cès sera disponible par le management et les membres de la CSSCT.

Laurent D. poursuit sa présentation et indique une nouveauté sur la fiche de dotation EPI : la date de vérification annuelle réalisée par le management pour garantir le bon fonctionnement des EPI.

Renald G. demande si les salariés du Costuming seront formés à cette vérification annuelle car c'est eux qui distribuent les chaussures de sé [REDACTED] ussures de sécurité « d'occasion » sont donnés aux salariés. Le m [REDACTED] e que les chaussures de sécurité sont les premiers EPI utilisés et q [REDACTED] s qu'elles prennent l'eau même au bout de 6 mois. Teddy K. dit que de nombreux salariés en CDI durant leur période d'essai ont des chaussures de sécurité usagées.

[REDACTED] ande où trouver la feuille ? Laurent D. répond que la feuille sera accessible en tapant EPI.

[REDACTED] ande s'il y avait des codes SAP (System Analyse Programmmentwicklung, rme SAP-SRM) pour les EPI car ils changent assez fréquemment et même les médecins de travail n'auraient pas les infos (pour les chaussures de sécurité). Laurent répond non.

Aurore W. propose que chaque location imprime les feuilles des EPI au moment de l'accueil au poste.

Teddy K. et Renald G. remontent le point : la dotation de chaussures de sécurité est compliquée pour Parc Opérations car c'est le Costuming qui gèrent le stock et d'ailleurs ça arrive souvent que les salariés « récupèrent des chaussures de sécurité u [REDACTED] es invités et les membres sont choqués de cette annonce vrai [REDACTED] T dit la même chose et elle explique qu'en effet le Costum [REDACTED] te la date de récupération à l'intérieur. Sylvain C. prend le point et il veut faire un bilan avec Costuming pour voir ce qui est possible d'améliorer.

Renald G. indique qu'il y a des grands manques de communications entre les locations et le Costuming et il faut l'améliorer.

Point ODJ numéro 13 :

Présentation des consignes en cas de travail en extérieur et par forte chaleur*

Le m [REDACTED] s présente ce mémo. Cette année, des précisions ont été ajout [REDACTED] à température égale, s'il y a un fort taux d'humidité et un vent faible, la température devient insupportable parce qu'en fait ça limite l'évaporation de la sueur avec le taux d'humidité. Cette nouvelle donnée sera prise en compte désormais dès cette année : la température ressentie sur plusieurs critères.

Ils excitent plusieurs symptômes annonciateurs : une grande faiblesse, une grande fatigue, des maux de tête, des nausées, des vertiges, qu'on devient complètement incohérent en pleine confusion, perte d'équilibre, perte de connaissance.

Cette année, on sensibilise sur les dotations individuelles comme des crèmes solaires des brumisateurs, l'augmentation et la disposition de gourdes et de points d'eau.

En plus avec la grande période de mauvais temps que nous avons eu, si demain il y a une forte chaleur on mettra entre une semaine à 10 jours à s'acclimater et pendant ce temps-là on va oublier de boire.

Ensuite, faire encore du bon sens. C'est une organisation du travail, donc organiser le travail à l'ombre, s'assurer qu'un abri est à disposition chaque position fixe, extérieure, guérie, parasol, faire porter une casquette ou un chapeau pour se protéger la tête. Mais attention car certains couvre-chefs comme les gavroches apportent plus de la chaleur qu'un moyen de confort il faut aussi autoriser le port des lunettes de soleil faire porter le costume le plus léger possible et réduire autant que possible les efforts physiques. Il faut favoriser un maximum de pause dans un endroit à l'ombre ou dans une pièce climatisée. Il faut se surveiller les uns aux autres, ne pas travailler seul.

Il ne faut pas hésiter à échanger avec son management dès qu'on pense avoir un coup de chaleur, il peut être mortel.

Des gestes de secours doivent être portés, appeler le 112, aérer la personne, la placer à l'ombre, dégrafer sa chemise.

[REDACTED] anagement va recevoir ce mémo. Le mé [REDACTED]
[REDACTED] à envoyé ce mémo et en charge aux dir [REDACTED]
s Leaders et Casts Members.

. Sylvain C. précise que ce serait bien de faire plus que l'afficher.

Point ODJ numéro 14 :

Point de suivi relatif aux opérations d'ouverture et de fermeture des portes d'accès au parc DLP (ticketing)

Sylvain C. précise qu'une visite a eu lieu mardi 4 juin avec quelques membres.

Nicolas C. nous présente le document joint.

MESUR

UX PORTE 16, 17, 18 et 9/10

Gauche

Droite

Action
entretien
pré en cours
de montage

Mesures de

2024

Mesures du 4

Porte 18 gauche

4-5 kg de force à appliquer

4-5 kg de force à

Porte 18 droite

4-5 kg de force à appliquer

7-8 kg de force à

Porte 17 gauche

9 kg au début puis 13 kg
Fermeture plus de 15 kg

7 kg de force à

Porte 17 droite

9 kg au début puis 13 kg
Fermeture plus de 15 kg

4 kg de force à

Porte 16 gauche

9 kg au début puis 13 kg
Fermeture plus de 15 kg

6 kg de force à appliquer

Porte 16 droite

9 kg au début puis 13 kg
Fermeture plus de 15 kg

3 kg de force à appliquer

Gauche

Droite

mesures du 20 février 2024

mesures du 4 juin 2024

Porte 10 (gauche)

5-6 kg de force à appliquer

5 kg de force à appliquer

Porte 10 (droite)

4-5 kg de force à appliquer

5-6 kg de force à appliquer

Porte 9 (gauche)

7-8 kg de force à appliquer

-

Porte 9 (droite)

4-5 kg de force à appliquer

-

DSPR - NC - CSSCT Parc Opérations - 4 Juin 2024

Une maintenance de nuit a été effectuée entre le 29 mai et 1^{er} juin. L'objectif était de réduire le poids d'effort à environ 5kg contre 20kg précédemment.

Nicolas C. précise que la baïonnette est à 69cm alors que Mon  mandé minimum 70cm donc un rehaussement jusqu'à 75cm sera fait par

Le budget de cette modification est de 50.000 euros et une modification de portes est de 6.000 euros. Malek B. demande le prix des changements de portes. Nicolas C. précise que la Senior Manager de la maintenance s'est engagée à mettre ce plan dans son budget à long terme.

Renald G. dit que l'idée est de les changer et de faire comme à l'entrée des Walt Disney Studios. Nicolas C. précise qu'on ne peut pas rester sans rien et pour le moment l'idée de cette maintenance est appropriée.

Sylvain C. précise que le déploiement de la maintenance comme les portes 16, 17 et 18 se fera de l'extérieur vers l'intérieur des portes.

Sébastien M. demande des précisions sur le choix des graisses utilisées. Nicolas C. va revenir vers les membres pour connaître la meilleure utilisée. Sébastien M. explique que ce choix sera important et il faudra prendre en compte les températures changeantes dans l'année.

■ ande si l'allègement des matériaux pour les futurs chantiers sont prévus pour les mêmes erreurs, une graisse pourrait convenir sur les portes comme les graisses marines qui sont étanches.

Point ODJ numéro 15 :

**Point de suivi sur la problématique des manipulations des portes parades
(cf visite du 29 avril 2024)***

Une visite a eu lieu

- la porte cou
 - la porte che
- small word.

taient présents sur deux portes :

du bâtiment Timon,

d / Fantasyland proche de l'attraction It's a

Compte rendu de la manipulation des portes de la Parade 29 avril 2024
--

Cet échange fait suite à l'accident de travail du 22 mars 2024.

Une mesure de force a révélé :

- 10 kilos au départ puis 2 kilos une fois le mouvement des portes lancé (pour la porte 1),
- 18 kilos au départ puis moins de 2 kilos une fois le mouvement des portes lancé (pour la porte 2).

Après plusieurs échanges, il a été décidé :

- de retirer l'affichage de la porte motorisée et indiquer porte 1 et porte 2 (qui donnera un sens d'ouverture),
- de baisser la hauteur barre de poussée à 120 cm contre 135 cm actuellement,
- d'ajouter une barre de poussée verticale,

(pour ces deux points, un test va être fait sur la porte 1, si les salariés approuvent ce test, il sera déployé sur la porte 2)

- de réduire la taille du coffrage de la roue, arrondir les angles et remettre des protections sous le coffrage,
- d'augmenter la prise en main de la poignée et augmenter la taille de la tige (jusqu'à 70 cm),
- de nettoyer les roues.

Nous en avons profité pour voir les portes de la Parade côté Fantasyland - It's a small word. La mesure de force est de 5 kilos.

Au moment des tests d'ouverture, il y a eu un blocage. Après examination des roues dans les coffrages, elles étaient complètement désaxées. Une intervention a dû être fait le jour même.



Portes Main Street – Portes Fantasyland

Suite à un accident de travail où une salariée s'est coincé le pied sous la porte de Main Street, des travaux vont être fait :

Modifications

Plusieurs demandes de modification sur la porte ont été faites :

- Retrait de l'ancien affichage notifiant la motorisation des portes
- Ajout d'un nouvel affichage indiquant les consignes de manipulation des portes
- Ajout de barres de manutention verticales et horizontales (1,10) afin de faciliter la manipulation des portes
- Rétrécissement du coffre des roues qui engendre un risque de heurt lors de manipulation
- Prolongement des barres de manutention pour adopter une meilleure posture et d'éliminer le risque de choc avec les tête contre la barre de manutention

Le slide indique une erreur : ce n'est pas le déplacement de la barre horizontale en inox (c'est ce qui a été fait par la maintenance) mais l'ajout d'une deuxième barre horizontale en inox en dessous qui était attendu.

Malek B. demande pourquoi les portes ne sont pas automatisées. Sylvain C. répond que beaucoup trop de services et des sociétés extérieurs l'utilisent et que le risque de casses serait accentué. Malek B. dit que l'automatisation est une priorisation et que si elle est ouverte une seule fois après la fermeture du parc et fermer avant l'ouverture du parc, le risque serait réduit voir nul. En journée, des codes ou des clés seront distribués à chaque établissement qui l'exploite comme Spectacles, Parc Opérations, etc et chacun sera responsabilisé. Sylvain C. répond que pour le moment la maintenance est prévue. Teddy K. dit que l'automatisation est possible avec un moteur qui correspond à nos besoins. Sylvain C. dit que l'idéal serait un allègement et l'automatisation de ces portes.

Aurore W. demande si la porte de l'Arena Show est plus légère car il la manipule avant et après chaque show. Teddy K. précise que ce n'est pas prévu ainsi, qu'une seule ouverture et fermeture par jour seulement était prévu.
Sylvain C. propose de nous présenter les points d'évolution sur ces maintenances.

Pause repas de 12h10 à 13h15.

Point ODJ numéro 16 :

Point d'informations sur la vérification des structures des ponts du site*

Il est mentionné qu'un camion a tapé la structure métallique du pont sous la gare de Main. Un balisage a été mis en place. Le véhicule n'a pas été retrouvé.

Le site présente tous les ponts, au total 92 ponts et passerelles en bois : dont 32 à Adventureland,

- 7 au Disney Village,
- 4 en séquence d'entrée devant le Disneyland Hôtel,
- 8 aux Hôtels,
- 1 en coulisse (côté Aladdin),
- 8 en dehors du site.

La surveillance est annuelle et 3, 6 ou 9 ans au choix par un organisme extérieur qualifié. Les ponts en bois et les ponts placés sous surveillance sont vérifiés par un organisme extérieur tous les 3 ans. Tous les autres ponts sont vérifiés par un organisme extérieur tous les 6 ans sauf pour les ponts neufs, tous les 9 ans puis une fréquence tous les 6 ans.

Un test sur les ponts en bois avec un prélèvement a été réalisé en 2022 et 2023 pour la surveillance de présence de champignons. Tous les tests sont concluants.

4 ponts sont en état priorité depuis 2023 :

- le fantôme 6 entre l'attraction Peter Pan et le chalet de Marionnette, des fissures ont été observées et un changement de pont est prévu en 2026,
- le fantôme 4 qui va être prochainement en réhabilitation,
- le fronterland 5 la passerelle Disney Premier Access de l'attraction Big Thunder Mountain qui va être prochainement en réhabilitation, en attendant des renforts ont été installés,
- l'adventure 10 qui mène au Restaurant Colonel Hathi.

Clément B. demande le délai de ces priorités. Clarisse P. précise dans 3 ans donc en 2026.

Il y a une question sur les témoins placés sur le pont sous le diorama en coulisse. Clarisse P. précise que le pont n'est pas fissuré mais peut-être les décors autour sur surveillance.

Adeline I. demande si la passerelle de sortie de l'attraction Autopia est énumérée dans la liste des 92 ponts. Clarisse P. précise que les ponts dans l'attraction Autopia sont indiqués dans la liste mais pas la passerelle « je le rajoute ». Adeline I. précise qu'il y a de l'érosion depuis peu. Clarisse P. prend le point et la liste monte à 93. Adeline I. demande si les ponts dans les attractions sont comptabilisés. Clarisse P. affirme et indique que les passerelles techniques sont exclues.

Aurore W. demande si les ponts d'Adventureland qui sont fermés sont dans la liste. Clarisse P. n'apparaît pas car c'est une attraction.

Clément B. demande si le pont en pierre principal du Château est compris dans la liste. Clarisse P. répond que oui, c'est la Fanta 2, il n'y a aucun problème. Ce sont les balustrades qui sont

abimées mais pas la structure. Une purge est prévue. Aurore W. demande ce qu'est une purge. Clarisse P. répond qu'on retire tout ce qui tient moins bien, en tapant dessus, les éléments tombent et ils sont retirés.

Tous les ponts indiqués en état mitigé sont prévus en 2024, en 2025 et en 2026. Les détails sont dans les documents joints.

Les réhabilitations de ponts non prioritaires sont prévus en 2033.

En attendant les prochains intervenants, Renald G. demande si l'idée des boutons code 22 – code 35 dans les attractions a été pris en compte. Sylvain C. répond qu'une demande officielle a été formulé auprès de la sécurité, elle a été accélérée à la suite de l'agression du salarié de l'attraction de la Tower Of Terror.

Point ODJ numéro 17 :

Information des membres sur la mise à disposition des plans des parcs pour les visiteurs*

se présente le projet. Le retour des plans répond aux nombreuses demandes des membres. Les plans seront disponibles en Français et en Anglais et sans identité de saison, le retour programme n'est pas d'actualité.

En raison des travaux des Studios, du mobilier mobile est prévu place des Stars. Sébastien M. demande pourquoi le changement des plans ne se fera plus. Vincent R. répond que ce plan ne sera plus un objet de collection et que les visiteurs réguliers pourront utiliser le même à chaque visite.

Aurore W. remarque des erreurs sur le plan. Vincent R. prend le point.

Le remplissage se fera sur les temps « morts » de la journée par les opérationnels du Ticketing. Le matin et le soir, le remplissage se fera essentiellement par les équipes de Guest Flow. Vincent R. précise que si les espaces sont vides, ils resteront vides un temps certain. Renald G. demande des explications sur le matériel utilisé et les EPI. Vincent R. répond que le chariot ressemble au chariot des stocks avec le niveau qui monte seul. Un carton comptera 500 plans, d'environ 4kg.

Renald G. déplore le fait que cette information a été diffusé par le management avant cette réunion.

Sébastien M. s'inquiète sur cette tâche additionnelle. Vincent R. prend le point et précise que ça sera occasionnel pour les équipes de Ticketing.

Teddy K. déplore que cette information soit diffusée aux équipes 7 jours plus tôt, avant même les membres de la CSSCT mais aussi que les visiteurs le sachent avant les membres.

La zone de livraison est au prévue derrière le bâtiment Timon comme l'emplacement des livraisons des boutiques.

Au Disneyland Paris, l'emplacement des plans est indiqué comme avant sous la gare. 20.000 plans peuvent être mis à dispositions des visiteurs.

Aux Walt Disney Studio's, l'emplacement des plans sera Place des Stars sur les mobiliers mobiles avec un parasol, une bâche sera mise chaque soir sans les vider. Sébastien M. précise que le zone de stockage des Walt Disney Studio's est encombrée.

Malek B. demande si le mobilier est évolutif car les visiteurs espagnols, allemands, etc font forcément faire des demandes de plans dans leur langue.

Sébastien M. demande sur le mobilier est facilement maniable. Vincent R. répond que c'est simple.

Stephan B. regrette que le mobilier ne soit pas présenté et qu'on ne l'est pas testé avant.

Emmanuel L. demande sur le plan est-ce que les numéros des attractions correspondent au numéro des bâtiments sur les studios ? Les membres qui ont les plans devant eux, les numéros ne correspondent pas. Vincent R. prend le point.

Adeline I. demande si les plans dans les boutiques seront toujours accessibles, des réceptions des hôtels et si les opérationnels pourront donner des plans aux visiteurs à l'entrée ? Vincent R. répond qu'ils seront accessibles dans les hôtels et ce n'est pas prévu de garder la distribution dans les boutiques. Il faudra favoriser les visiteurs à télécharger l'application.

Clément B. demande si la distribution est prévue au panneau d'informations des Walt Disney Studio's. Vincent R. répond qu'en ce moment cet espace est en réhabilitations mais que c'est prévu.

Point ODJ numéro 18 :

Information sur l'avancement du projet relatif à la mise en place de véhicules nouvelle génération à Autopia*

nt aux membres le projet.

Le principal argument pour la modification des moteurs est l'obsolescent des moteurs actuels. Le projet a ce but là mais réduire l'émission de CO² et de préserver l'humain, limiter les chocs.

Teddy K. demande si les ca les sur le côté pour empêcher pour tamponnage avec les salariés e ond non. Adeline I. précise qu'en gare, le risque de chocs est fortemen ux procédures qui interdit aux salariés de franchise la ligne de périmètre au sol.

nonce que le projet n'est pas opérationnel de nuit. 4 véhicules sont en test ls fonctionnent parfaitement. Le coût est étalé sur plusieurs années car l'attraction est atypique, 80 automates. Une pause sera effectuée en 2026 car les Américains (parcs Disney USA) vont tester une voiture électrique donc c'est possible qu'en 2027 et 2028, le projet évolue.

Sylvain C. demande si une voie complète sera disponible en nd que techniquement il n'y a aucun souci, le seul uel L. demande si les pièces viennent de société franç nd que la conception est la nôtre, Disney, la sous-traitance est locale es sous-traitants sous traitent. Dans un trimestre, une ligne peut être opérationnels avec que des voitures New Generation.

Ade blèmes techniques actuels sont des problèmes en plus ou ils sont régl ique que les problèmes sont gérables car c'est à cause du peu de nom hicules New Generation ne sont pas assez. Depuis 15 jours, les véhicules n'ont que des problèmes de collision et un reset automatique est envisageable.

Adeline I. demande une explication sur les déraillements de vo st pas concerné.

Emmanuel L. demande si le retour des voitures seules en gare est envisag répond que tout est possible.

Point ODJ numéro 19 :

Point sur les projets costuming à venir concernant l'établissement*

[redacted] sente les projets à venir.

Sur Disco 1 et Disco 2, une casquette serait prochainement développée, elle est grise avec un filet à l'arrière. La couleur est validée par WDI (Walt Disney Imagineering). Elles font être produite cette année pour être distribuer l'an prochain.

Sylvain C. demande si cette casquette pourra être déployée autre [redacted] ui sauf si le style est différent comme les gavroches.

Clément B. demande si les casquettes sont [redacted] d le point e nous. Clément B. demande s'il y a un risque [redacted] che du cer [redacted] répond que non.

Adeline I. demande si elle devrait porter en permanence s [redacted] que le management décide de cette décision. Clément B. indique [redacted] é que la casquette devait être porté sur la panoplie et pas for [redacted] e que c'est du bon sens, une casquette portée dans un bâtiment fermé et so [redacted] t sa place.

Sur l'attraction Peter Pan, un pantalon avait été développé pour aider les opérationnels dans l'idée de l'inclusion et pour les aider à l'évacuer. Prochainement, les salariées qui portent la jupe à Fantasyland pourront choisir avec le pantalon. Comme au Disneyland Hôtel, les salariés hommes ont la possibilité de porter une jupe sur mesure.

Adeline I. demande si le pantalon pour les salariées de l'attraction Peter Pan est la seule possibilité. Une problématique nous a été remonté car le pantalon moule. Est-ce que la jupe et le pantalon pour [redacted] tuellement les salariés portent leur manteau en permanence même [redacted] onte également un problème avec les salariées qui portent de jupes tr [redacted] que de chute. Concernant cette problématique, une enquête va être faite auprès des salariés de l'attraction de Peter Pan pour leur trouver une solution, peut être utilisé le pantalon de Ticketing.

A [redacted] hauteur des jupes est à mi mollet, quel type de dessous peuvent-elles m [redacted] se des leggings noirs en système de dotation.

Teddy K. s'interroge pourquoi les costumes sont si différents dans la même panoplie. Lucia DO. explique que les tailles peuvent être différentes à cause des erre [redacted] Teddy K. demande si un recueil des problèmes rencontrés est dispo [redacted] ue qu'un groupe existe sur Workplace.

[redacted] nombreuses ruptures de [redacted] que qu'il faut contacter [redacted]

[redacted] ande combien de temps dure une pa [redacted] nd tout dépend te 9000 références par an.

La présentation se poursuit. Adeline I. demande si pourquoi la cordelette est présente ? Lucia DO. précise que c'est pour le porter et il y a une sécurité dessus pour éviter tout étranglement.

Clément B. rajoute que la taille des lockers (casiers) abiment également les accessoires. Lucia DO. précise l'historique avec le chapeau de Phantom Manor et qu'il ne rentrait pas dans les lockers. Le chapeau a été alors réduit.

Sur la présentation, dans certaines panoplies plusieurs pantalons hommes ont été retravaillés pour proposer des pantalons femmes. L'idée est aussi de dessiner les jupes pour les hommes.

Les manteaux ont été fait avec beaucoup moins de couleurs avec des capuches et déperlants. Les tests ont été concluants. Le problème a été soulevé par le nettoyage. Un médiateur a été nommé pour trouver une solution sur la qualité du tissu après le nettoyage. Ils pourront arriver dans l'hiver 2025.

Stephan B. demande une veste plus imperméable à Fanta [REDACTED] d le point.

[REDACTED] que la problématique des costumes de City Hall, de nouveaux costumes ont été

Pour le moment, la priorité est les costumes FireF [REDACTED]

[REDACTED] oie de nouvelle chemise pour les équipes de pr [REDACTED] se que le
eur est propre à chacun et que la chemisette p [REDACTED] te quand
dans l'année.

Clément B. précise que les costumes s'améliorent énormément, beaucoup plus agréables et co [REDACTED] e les salariés qui portent le polo sur campus doivent également porter le [REDACTED] e que c'est du bon sens qu'elle ne voit pas d'inconvénient à ce que le po [REDACTED] u'il a été étudié pour cela. Elle rajoute que c'est malheureux si le manager laisse ses salariés en plein cagnard avec le polo et le gilet. Votre sécurité et votre confort est la priorité.

[REDACTED] te qu'il en est de même pour les casquettes et couvre-chefs, si cela dérange et ent des inconvénients, il faut faire preuve de bon sens notamment en portant la casquette à la ceinture ou les chapeaux sous le bras. Elle ajoute « il est plus simple d'enlever un accessoire plutôt que de le faire refaire ».

Sylvain C. ajoute que pour une question d'image il est évident que porter les chapeaux devant les attractions, au greeter (entrée des attractions) notamment, est indispensable.

Clément B. comprend que les casquettes soient importantes à l'extérieur pour l'image mais soulève la question dans un bâtiment avec de l'obscurité. Sylvain C. confirme que pour lui, il n'est pas forcément obligatoire de les porter sur la tête, mais que néanmoins cela reste au bon vouloir du manager.

Clément B. dit que les polos sur Flight Force crée des frustrations car à WEB, les salariés n'ont pas le droit de remonter les manches. Il souligne l'inégalité de costumes à Parc Opérations tout au long de l'année au fil des saisons. Il donne l'exemple des costumes de l'attraction Tower Of Terror, Fantasyland 1 et Discoveryland 2 qui possèdent des versions manches courtes en permanence. Sylvain C. dit que sur WEB ils peuvent rester en tee-shirt. Clément B. confirme t de remonter les manches et que la chemise est obligatoire selon la fiche WDI. [REDACTED] ue qu'il y a le système d'accrocher les manches aux passants et boutons et que a sans attendre le code 77.

[REDACTED] e de préciser le fait qu'il est autorisé de remonter les manches hors code [REDACTED] irme que le bureau d'étude a développé la possibilité de remonter les

manches à tout moment. Sylvain C. rajoute que si cela a été validé par le bureau d'études alors c'est bon pour lui.

Le m [REDACTED] oute également qu'il est important de prendre en consid [REDACTED] s cas, par exemple prise de médicaments ou certaines pathologies, abaisse le seuil de tolérance à la chaleur : « Parfois ça arrive que j'indique d'applique le code 77+ et de dégrader au maximum le costume. » et que cela est positif d'autoriser les salariées à remonter les manches en fonction de leurs tolérances.

Sylvain C. clôture en disant qu'il est donc autorisé de remonter les manches hors code 77 mais qu'il faut que cela reste propre et à l'image Disney.

Point ODJ numéro 20 :

Point d'information sur la prévention RPS

Sylvain C. précise qu'ils sont les membres du comité RPS.

Le 2 juillet 2024, Fantasyland 1, Fantasyland 2 et Production 4 vont faire les enquêtes RPS. Guest Relation, Propreté DLP et Production 3 commenceront fin juillet.

Adeline I. demande si les teams leaders seront concernés. Sylvain C. répond comme on s'est engagé avant la fin de l'année de tous les teams leaders. Teddy K. réagit et explique que ce n'était pas prévu comme ça, les enquêtes aux teams leaders devaient déployer dès cet été.

Le 17 juin, une réunion préparatoire, il y a ensuite 15 jours d'annonce, 15 jours pour répondre, l'analyse est faite par une société extérieure. Il y a ensuite des sessions participatives, des plans d'action et de cotation.

Adeline I. demande des explications sur le problème de la sécurité, 130% de taux de participation. Le méd [REDACTED] ar l'équipe qu'il n'y aura pas de modifications et que pour cette équipe là ils aient eux - mêmes se déplacer au bâtiment Mickey pour leur donne le QR code pour ne pas le partager et qu'ils puissent remplir le questionnaire ce qui a mis beaucoup plus de temps qu'une équipe lambda. Et si on fait une enquête individuelle, l'anonymat ne serait pas garanti. Et finalement, les résultats sont les mêmes.

Clément B. demande si l'alerte lancée à Discoveryland 1 a évolué. Sylvain C. précise qu'il a fait 2 réunions à 2 reprises, il a monté un plan d'action avec la manager qui a rencontré MICHEL DIBENEDETTO, sénior manager opérations DLP. Des sections participatives ont été développées. On a fait des changements de mouvement des teams leaders. Tout le management a été revu.

La manager est arrivée dans une période compliquée dans un nouvel environnement, elle vient de boutique. Un des team leader expérimenté a été absent pour maladie pendant longtemps, on a fait une erreur sur une promotion. Renald G. dit que le problème vient de là. Sylvain C. poursuit en disant qu'ils ont nommé un team leader en team leader expé dans l'urgence. Sylvain C. dit qu'on ne doit pas faire une deuxième fois cette erreur.

Sylvain C. dit que ça va mieux.

Clément B. demande plus de précisions sur la prochaine réunion du 2 juillet car un team leader [REDACTED] is en copie dans l'ensemble de les des échanges. Sylvain C. précise que [REDACTED] mpagne le manager.

Clément B. demande le planning des prochaines enquêtes RPS. Sylvain C. affirme l'envoi.

Fin de séance à 18h15